

## B – Conclusions motivées et Avis du Commissaire enquêteur

# ENQUÊTE PUBLIQUE

---

Du 17 Janvier au 2 Février 2023

---

Relative au déclassement du domaine public routier de certaines emprises dédiées au stationnement ou à la circulation publique situées dans le secteur Benauge/Cité Blanche à Bordeaux, autour des Tours 1 et 2 et la partie sud de la rue du Professeur André Lambinet derrière le bâtiment C sur la commune de Bordeaux.

---

Enquête prescrite par arrêté N° 2022 BM 1308 du 8 Décembre 2022 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole

P/Le Président et par délégation,

Madame Karine Gessner Adjointe à la Direction générale des Territoires Responsable du pôle territorial de Bordeaux.

---

## 1 Rappel et objet de l'enquête :

La présente enquête a pour objet le déclassement de portions de voies publiques rue du Professeur André Lambinet **et d'un espace de stationnement sur voirie, dans le quartier de la Benauge faisant partie du programme de renouvellement urbain « Joliot-Curie ».**

Ce déclassement a pour objectif de sortir ces fonciers du domaine public préalablement à leur cession, en vue de la **réalisation d'un programme de rénovation des logements sociaux et de résidentialisation d'une « poche » de stationnement.**

Le but de cette enquête est de recueillir les observations du public quant aux propositions de modification des points repris ci-dessus.

## 2 Cadre Juridique :

**Le champ d'application de la procédure** est régi notamment par :

- Le **Code des relations entre le public et l'administration** (L134-1 et L134-2, R 134-3 à R 134-32),
- Le code de la voirie (article L 141-3 et R 141-4 à R141-9),
- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après l'enquête publique, Bordeaux Métropole pourra prendre une délibération de déclassement du domaine public des emprises foncières concernées (Code de la Voirie routière, article L 141-3).

## 3 Avis sur le dossier :

Les documents concernant la modification ont été réalisés par la Direction Générale Numérique et Systèmes d'information, Direction de l'information Géographique, Service Topographique de Bordeaux Métropole.

### Sur la forme :

Le dossier présenté est complet et conforme à la réglementation en vigueur.

### Sur le fond

**Le dossier destiné à l'enquête** permet une bonne compréhension du projet de déclassement et il est constitué des éléments repris ci-dessous :

- La notice explicative,
- Le plan de situation (échelle : 1/5000),
- Le plan de masse (échelle 1/500 et 1/1000),
- La liste des propriétaires des parcelles riveraines (annexe 7).

Les éléments suivants complètent le dossier :

- **L'arrêté** N° 2022 BM 0258 du 14 Mars 2022 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole. P/Le Président et par délégation, Madame Karine Gessner Adjointe à la Direction générale des Territoires Responsable du pôle territorial de Bordeaux (annexe 1),
- **L'avis d'enquête (annexe 2)**,
- Les annonces légales parues dans la presse (annexes 3-4-5-6),
- Un exemplaire de la lettre adressée aux riverains.

## 4 Avis sur le déroulement de l'enquête :

Le dossier complet et les registres **d'enquête**, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par mes soins, ont été mis à la disposition du public, à la cité municipale de la mairie de Bordeaux, **ainsi qu'à la mairie de quartier rue de Nuits** à Bordeaux pendant toute **la durée de l'enquête**.

Chacun a pu **en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture** des collectivités concernées et consigner éventuellement ses observations sur les registres **d'enquête**, ou me les adresser par écrit **à l'adresse** suivante : Bordeaux Métropole – Monsieur Christian Marchais, Commissaire enquêteur Pôle territorial de Bordeaux (Service foncier) – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex.

**L'information du public était aussi dématérialisée.** Le dossier d'enquête était également consultable sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Le public pouvait y consulter l'intégralité du dossier d'enquête et y déposer ses contributions.

**L'avis d'enquête a été publié à deux reprises dans 2 journaux** (Les Echos Judiciaires et le journal Sud-Ouest). **L'information de la population a été aussi effectuée au travers de l'affichage de l'arrêté** à la cité municipale de Bordeaux **ainsi qu'à la mairie de quartier rue de Nuits** à Bordeaux.

Quatre affiches visibles et lisibles de la voie publique ont été installées, à proximité des tours 1 et 2.

J'ai vérifié la conformité de l'affichage le 11 Janvier 2023.

Les dispositions prescrites ont été exécutées dans les conditions satisfaisantes. Le public a bénéficié d'une information appropriée.

**En conséquence, la procédure peut donc être considérée comme conforme sachant qu'aucun incident ne s'est produit.**

Lors des deux permanences aucun **entretien n'a** été assuré.

- Le 17 Janvier : aucune visite
- Le 2 Février : aucune visite.

## 5 Bilan des observations :

Pendant la durée de l'enquête, aucune observation n'a été enregistrée et aucun avis défavorable n'a été émis.

## 6 Conclusions et avis du commissaire enquêteur :

Au terme de cette enquête publique et après avoir examiné l'ensemble des critères relatifs à ce projet de déclassement et en tenant compte:

- Des éléments repris précédemment et des synthèses des différents chapitres,
- Que les dispositions prescrites ont été exécutées dans les conditions satisfaisantes,
- Que le public ait pu bénéficier **d'une information appropriée** et que la procédure peut être considérée comme conforme,
- Que le dossier d'enquête et les différents supports réunissaient tous les éléments permettant de documenter le public de façon claire sur le projet de déclassement,
- Qu'aucune information n'est de nature à remettre en cause le projet de déclassement.

Que les effets de ce projet de déclassement permettront :

- L'aménagement de balcons en façade des tours, au bénéfice du confort de vie des habitants de ces immeubles,
- L'aménagement de locaux vélos, poubelles, halls et locaux d'activités indispensables au bon fonctionnement de ces immeubles résidentiels,
- La « résidentialisation » d'une partie des stationnements du secteur, c'est-à-dire la réservation des places à leurs résidents. Le développement de cette pratique permettra aux habitants du quartier de stationner sur des aires de stationnement qui leur seront réservées (sans toutefois que les places ne soient attribuées), et de limiter le phénomène de voitures ventouses.

Et généreront une amélioration certaine du cadre de vie des habitants du quartier,

J'émet un AVIS FAVORABLE au projet de déclassement du domaine public routier de certaines emprises dédiées au stationnement ou à la circulation publique situées dans le secteur Benauge/Cité Blanche à Bordeaux, aux pourtours des Tours 1 et 2 et d'une poche de stationnement rue du Professeur André Lambinet derrière le bâtiment C sur la commune de Bordeaux.

Fait à Artigues Près Bordeaux, le 21 Février 2023



Christian MARCHAIS  
Commissaire enquêteur

## C – Annexes au rapport d'enquête publique

# ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 17 Janvier au 2 Février 2023

- Arrêté N° 2022 BM 1308 du 8 Décembre 2022 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole P/Le Président et par délégation, Madame Karine Gessner Adjointe à la Direction générale des Territoires Responsable du pôle territorial de Bordeaux (annexe 1),
- **Avis d'enquête (annexe 2)**,
- Les annonces légales parues dans la presse (annexes 3-4-5-6),
- Exemplaire de la lettre adressée aux riverains (annexe 7),
- Les Certificats **d'affichage** (annexes 8 et 9).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20221214-2022-BM1308-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022



PUBLIE LE 15/12/2022

Direction générale des territoires  
Pôle territorial de Bordeaux  
Direction du développement et de l'aménagement  
Service foncier

Code ACTE : 3.5 Actes de gestion du domaine public

## **ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE / 2022-BM1308**

Enregistré le 8 décembre 2022

**OBJET :** Bordeaux – PRU Joliot-Curie Benauge – Déclassement d'emprises du domaine public routier rue du Professeur André Lambinet – Cité Blanche – Tours 1 et 2 – Partie sud de la rue – Décision – Ouverture de l'enquête publique

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-2 et L. 5211-10 ;

**Vu** le Code général de propriété des personnes publiques, notamment son article L3111-1 ;

**Vu** le Code de la voirie routière et notamment son article L. 141-3 et ses articles R. 141-1 et suivants ;

**Vu** le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L. 134-1 et L.134-2 et les articles R. 134-3 et suivants et R. 134-17 à 21 ;

**Vu** la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de sortie de crise sanitaire dans sa version consolidée et la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 dite loi de vigilance sanitaire organisant la prolongation de la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

**Vu** le décret n°2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

**Vu** la délibération métropolitaine n°2015-745 du 27 novembre 2015 définissant la compétence de Bordeaux Métropole en matière d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain parmi lesquelles les opérations intégrées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

**Vu** la délibération métropolitaine n°2018-173 du 23 mars 2018 décidant le lancement d'une concertation portant sur le projet de renouvellement urbain Joliot-Curie à Bordeaux et les modalités de concertation préalable ;

**Vu la délibération métropolitaine n°2020-127 du 14 février 2020 arrêtant le bilan de la concertation relative au projet de renouvellement urbain Joliot-Curie ;**

**Vu la délibération n° 2020-142 du 17 juillet 2020 notamment son 11°) par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour décider du déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et mettre en œuvre les procédures préalables à de telles décisions ;**

**Vu l'arrêté n° 2021-BM1520 du 17 novembre 2021, en son article 2 (1.4) par lequel le Président de Bordeaux Métropole a donné délégation de signature à Madame Karine Gessner en sa qualité d'Adjointe à la Direction générale des territoires, en charge du Pôle territorial de Bordeaux, à l'effet de signer les décisions en matière de déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole ;**

**Considérant que le projet de renouvellement urbain Joliot-Curie, porté par Bordeaux Métropole et les communes de Bordeaux, Cenon et Floirac s'étend sur deux quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville : le secteur Benauge – Henri Sellier/Léo Lagrange à cheval entre Bordeaux et Cenon, et le quartier Jean Jaurès à Floirac ;**

**Considérant que, pour le quartier de la Benauge à Bordeaux, ont été identifiés de forts enjeux en matière de rénovation de l'habitat et de stationnement des résidents ;**

**Considérant que dans ce cadre, le bailleur social CDC Habitat prévoit de réhabiliter plusieurs bâtiments dédiés aux logements sociaux situés dans le secteur Cité Blanche, en particulier le bâtiment C ainsi que les tours 1 et 2 ; que ce bailleur a sollicité Bordeaux Métropole aux fins de se voir céder des emprises appartenant actuellement à Bordeaux Métropole situées autour de ces bâtiments pour, d'une part procéder à ces rénovations et d'autre part, pouvoir aménager et dédier aux résidents la zone de stationnement située derrière le bâtiment C ;**

**Considérant que les voies publiques et trottoirs ouverts à la circulation, ainsi que les places de stationnement situées le long de ces voies font partie du domaine public routier de la Collectivité compétente en matière de voirie et qui en est propriétaire ;**

**Considérant que la réalisation des opérations de rénovation précitées nécessite par conséquent le déclassement préalable des emprises nécessaires à ces projets, afin de les faire sortir du domaine public routier préalablement à leur cession ;**

**Considérant que, s'agissant d'emprises actuellement ouvertes à la circulation publique et générale, ce déclassement ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique ;**

**Le Président de Bordeaux Métropole**

**ARRÊTE**

**Article 1 : Il est décidé de déclasser du domaine public routier certaines emprises dédiées au stationnement ou à la circulation publique situées dans le secteur Benauge / Cité Blanche à Bordeaux, autour des Tours 1 et 2 et la partie sud de la rue du Professeur André Lambinet derrière le bâtiment C, aux fins de permettre la**

réalisation des projets développés par CDC Habitat dans le cadre du projet de renouvellement urbain Joliot-Curie.

**Article 2 :** Il sera procédé, en vue de ce déclassement, à une enquête publique du 17 janvier au 2 février 2023, soit pendant une durée de 17 jours.

**Article 3 :** Monsieur Christian Marchais, inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs, est nommé commissaire enquêteur.

**Article 4 :** Le dossier accompagné d'un registre sera déposé pendant la durée de l'enquête :

- à la Cité municipale, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- à la Mairie de quartier La Bastide, sise 38 rue de Nuits à Bordeaux

Si les conditions sanitaires le permettent, le public pourra en prendre connaissance et déposer, pendant la durée de l'enquête, toutes observations sur les deux registres d'enquête ouverts à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de ces lieux d'enquête.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Le public pourra y consulter l'intégralité du dossier d'enquête et déposer ses contributions, pendant toute la durée de l'enquête, sur le registre électronique ouvert à cet effet sur la page dédiée à la présente enquête sur ce site internet.

**Article 5 :** Les observations pourront également, pendant la durée de l'enquête, être déposées à l'accueil de la Cité municipale, ou transmises directement par voie postale à l'adresse suivante :

Bordeaux Métropole – Monsieur Christian Marchais, Commissaire enquêteur  
**Pôle territorial de Bordeaux (Service foncier) –**  
Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex

**Article 6 :** Avant l'ouverture de l'enquête, avis de ces dépôts et des modalités d'organisation de l'enquête sera publié, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse (Sud-Ouest et Les Échos Judiciaires).

Les propriétaires des parcelles riveraines seront également informés individuellement par courrier avec accusé de réception des dates d'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leur avis.

**Article 7 :** Monsieur le Commissaire enquêteur recevra le public sur le projet précité, lors de ses deux permanences qui se dérouleront :

- le **mardi 17 janvier 2023**, de 9h00 à 12h00, à la Mairie de quartier La Bastide
- le **jeudi 2 février 2023**, de 14h00 à 17h00, à la Mairie de quartier La Bastide.

**Article 8 :** Le commissaire enquêteur mentionnera et certifiera, sur l'un des registres évoqués à l'article 4, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites

verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit au cours de l'enquête selon les modalités prévues à l'article 5. Il visera en outre les pièces du dossier d'enquête.

Le commissaire enquêteur remettra le rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées dans un délai de 1 mois à compter du 3 février 2023, soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

**Article 9 :** À l'issue de la remise du rapport d'enquête et des conclusions, Bordeaux Métropole statuera par arrêté sur la suite à donner.

**Article 10 :** La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et publiée sous forme électronique par la mise en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole.

**Article 11 :** Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Maire de Bordeaux et à M. le Commissaire enquêteur.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le **09 DEC. 2022**

pour le Président et par délégation,

  
**Karine Gesner**  
Adjointe au Directeur général des territoires  
Responsable du pôle territorial de Bordeaux

**COMMUNE DE BORDEAUX**

**AVIS D'ENQUÊTE**

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Bordeaux, PRU Joliot-Curie/Benauge**  
**Déclassements rue du Professeur Lambinet :**  
**Tours 1 et 2 et partie sud**  
**Cité Blanche**

**du 17 janvier au 2 février 2023 inclus**

Le dossier d'enquête sera déposé pendant 17 jours consécutifs :

- à la Cité municipale – 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)
- à la Mairie de Quartier Bastide – 38 rue de Nuits à Bordeaux (du lundi au mercredi et le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h, et le jeudi de 13h15 à 19h)

dans le respect des règles nationales, notamment sanitaires, applicables au moment de l'ouverture de l'enquête publique.

M. Christian Marchais, commissaire enquêteur, tiendra **permanence à la Mairie de quartier La Bastide** pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées :

- **Mardi 17 janvier 2023** : de 9 h à 12 h
- **Jeudi 2 février 2023** : de 14 h à 17 h

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Les citoyens pourront y intervenir et laisser des **observations** directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Bordeaux Métropole – Monsieur Christian Marchais, Commissaire enquêteur – Pôle territorial de Bordeaux (Service foncier) – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex.

# Années légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques



**Direction départementale des territoires et de la mer**  
Service des procédures environnementales

### DEUXIÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Installations classées

Par arrêté du 21 décembre 2022, une enquête publique a été prescrite sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société ATELIERS BIGATA, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une activité de traitement de déchets explosifs, consistant en la destruction des cartouches pyrotechniques des extincteurs, située sur le territoire de la commune d'Eysines.

Le déroulement de l'enquête publique doit tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant l'enquête, qui se déroule du **17 au 31 janvier 2023 inclus**, le dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné de ses avis est déposé à la Direction des services techniques de la mairie d'Eysines (rue de l'Eglise), où les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 45, et formuler leurs observations sur un registre ouvert à cet effet.

Le commissaire enquêteur, M. Patrice ADER, ingénieur RTE retraité, est présent en mairie d'Eysines aux jours et horaires suivants :

- 17 janvier 2023, de 9 h à 12 heures,
- 26 janvier 2023, de 14 h à 17 heures,
- 31 janvier 2023, de 14 h à 17 heures.

Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) - rubrique « publications légales » - « enquêtes publiques ».

Des informations relatives au dossier peuvent être obtenues, pendant l'enquête, auprès du pétitionnaire, et plus spécifiquement auprès de M. Joan MARTIN, Quality Director (tél. 0558 166191 ; courriel : joan.martinlopez@bigata.net), à l'adresse suivante : ATELIERS BIGATA, ZAC Mermoz, 10, rue Jean-Baptiste-Perrin, 33320 Eysines.

Le public peut adresser ses observations :

- par correspondance, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie d'Eysines ;
- par mail, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : ddm-spel@gironde.gouv.fr

Ces observations sont consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde pendant la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité administrative, accès DDTM, 2, rue Jules-Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouverts d'accès du public.

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie d'Eysines, auprès du service des procédures environnementales de la DDTM et sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

La Préfète est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter ou par un arrêté de refus.



**PRÉFÈTE DE LA GIRONDE**

Liberé  
Égalité  
Fraternité

**Préfecture de la Gironde**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Demande de prolongation de la validité du titre minier et des autorisations domaniales d'ouverture des travaux miniers et d'occupation temporaire du domaine public maritime

Par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2022, une enquête publique unique est prescrite, par la préfète de la Gironde, du **lundi 16 janvier 2023 au vendredi 17 février 2023 inclus**, portant sur la demande déposée par la société GRANULATS OUEST, en vue d'obtenir l'autorisation de prolonger l'exploitation de la concession minière de sables et de graviers siliceux marin dite « Platine de Grave ».

Cette demande d'autorisation concerne :

- l'validité de la concession ;

- l'ouverture de travaux miniers ;

- l'occupation temporaire du domaine public maritime.

La concession précédemment accordée pour l'extraction de sables siliceux marin pendant une durée de vingt ans est située sur les fonds du domaine public maritime à l'embarcadère de l'estuaire de la Gironde, présente une superficie de 10,22 km<sup>2</sup>.

La présente demande de prolongation vise à ne conserver que la zone la plus au nord. La concession sera ainsi réduite à une superficie de 4,54 km<sup>2</sup> et décrit un périmètre en forme de polygone dont les coordonnées des six sommets sont indiquées dans le tableau suivant :

| Sommet | X-Lambert 93 | Y-Lambert 93 | Latitude Nord | Longitude Ouest |
|--------|--------------|--------------|---------------|-----------------|
| RGF93  | RGF93        | RGF93        | RGF93         | RGF93           |
| A      | 381808       | 6599893      | 45°36.87 N    | 1°04.501 0      |
| H      | 382481       | 6508319      | 45°36.041 N   | 1°04.501 0      |
| I      | 380707       | 6507966      | 45°35.801 N   | 1°05.851 0      |
| J      | 380702       | 6507114      | 45°35.341 N   | 1°05.821 0      |
| F      | 38262        | 6507415      | 45°35.491 N   | 1°06.17 0       |
| G      | 378928       | 6508781      | 45°36.191 N   | 1°07.251 0      |

Par ordonnance du tribunal administratif de Bordeaux en date du 5 décembre 2022, M. Richard PASQUET, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le dossier sera déposé dans les mairies du département de la Gironde : Le Verdon-sur-Mer et Soulac-sur-Mer et du département de la Charente-Maritime : Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Une copie du dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'Etat, rubriques « Publications » - « Enquêtes publiques » à l'adresse [www.gironde.gouv.fr](https://www.gironde.gouv.fr/) et à l'adresse du registre numérique dédié à cette enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/4359>.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le bâtiment dédié à l'accès du public devant la cité administrative : DDTM

- 2, rue Jules-Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouverts d'accès du public. Conformément à l'article L123-11 du Code de l'environnement, toute personne pourra demander à ses frais communication du dossier d'enquête auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer, service des procédures environnementales.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres d'enquête mis à disposition dans chaque commune concernée ;
- par voie postale, en écrivant à l'attention du Monsieur le Commissaire Enquêteur dans les mairies impliquées ;

- par Internet, sur la page du registre numérique dédié à cette enquête à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4359>

Une permanence sera assurée aux dates suivantes par le commissaire enquêteur, pendant la durée de l'enquête :

- Mairie de Le Verdon le 16 février 2023 de 9 h - 12 heures ;

- Mairie de Royan le 18 janvier 2023 de 9 h - 12 heures ;

- Mairie de St-Georges-de-Didonne le 1<sup>er</sup> février 2023 de 14 h - 17 heures ;

- mairie de Soulac-sur-Mer le 08 février 2023 de 9 h - 12 heures ;

- Mairie de St-Palais-sur-Mer le 17 février 2023 de 13 h 30 - 16 h 30 ;

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès du responsable de projet : GRANULATS OUEST du BTP, 10, rue du Charron CS 90412, 44804 Saint-Herblain Cedex - Contact : M. SUIRE fsuire@gsgrn.granulats.fr

Le public pourra adresser ses observations :

- par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, auprès des mairies impliquées ;

- par Internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4359>

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, dans les mairies impliquées, auprès du service des procédures environnementales à la DDTM et sur le site Internet de la préfecture : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des mines est compétent pour statuer sur la validité de la concession concernée.

La préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur l'ouverture des travaux miniers sollicités.

Le directeur du Grand Port maritime de Bordeaux est compétent pour accorder l'occupation temporaire du domaine public maritime concernant la localisation de concession minière de sables et de graviers siliceux marin dite « Platine de Grave ».

Les décisions pouvant intervenir à l'issue de la procédure sont :

- un nouveau titre minier pour la concession pour une durée de vingt ans ;

- une nouvelle autorisation pour l'ouverture de travaux miniers de la concession ;

- une nouvelle autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime.



### AVIS D'ENQUÊTE

#### Commune de Bordeaux

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant : Bordeaux, PRU Joliot-Curie/Benauge. Déclassements rue du Professeur-Lambinet, tours 1 et 2 et parties sud / Cite Blanche du 17 janvier au 2 février 2023 inclus.

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 17 jours consécutifs.

- à la cité municipale, 4, rue Claude-Bonnier à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h) ;

- à la mairie du quartier La Bastide, 38, rue de Nuits à Bordeaux (du lundi au mercredi et le vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 heures, et le jeudi de 13 h à 19 h 30) dans le respect des règles nationales, notamment sanitaires, applicables au moment de l'ouverture de l'enquête publique.

M. Christian Marchais, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Mairie du quartier de la Bastide, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seront formulées par les personnes intéressées :

• Mardi 17 janvier 2023 : de 9 h à 12 heures.

• Jeudi 2 février 2023 : de 14 h à 17 heures.

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site Internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr)

Les citoyens pourront y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accès de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : BORDEAUX MÉTROPOLE - M. Marchais, commissaire enquêteur - Pôle territorial de Bordeaux (Service foncier) - Esplanade Charles-de-Gaulle - 33045 Bordeaux Cedex.

### Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques  
Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit  
sur [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)

SUD OUEST

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

SUD OUEST

### Sud Ouest légales

## ANNONCES légales

### Vie des sociétés

#### AVDIA CHARPENTE

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2023, il a été constitué une EURL ayant

les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** AVDIA CHARPENTE.

**Objet social :** travaux de charpente.

**Siège social :** 11, rue Galin, 33100 Bordeaux.

**Capital :** 100 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bordeaux.

**Gérance :** M. Gjovalin NDREKALLI, demeurant 11, rue Galin, 33100 Bordeaux.

Gjovalin NDREKALLI

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2023, l'AGE des associés de la SARL SOCIÉTÉ PAUL MARTIN a décidé de transférer le siège social du 33, rue Lafaurie-Monbadon, 33000 Bordeaux, au 167, cours de l'Yser, 33800 Bordeaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis  
La Gérance

### MAGAREM

#### CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 17/01/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** MAGAREM

**Objet social :** Conseil en organisation, gestion et finance de TPE et PME

**Siège social :** 6 RUE DU BOURDILLAT, 33170 GRADIGNAN

**Capital :** 500 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BORDEAUX

**Président :** Madame REMIA Maité, demeurant 6 rue du Bourdillat, 33170 GRADIGNAN

**Admission aux assemblées et droits de votes :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

**Clause d'agrement :** Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement.

Maité REMIA

## Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire

2 Visualisez votre avis avant sa parution

3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé



Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest.

# ANNEXE 4



## COMMUNE DE BORDEAUX

### AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Bordeaux, PRU Joliot-Curie/Benauge - Déclassements rue du Professeur Lambinet : Tours 1 et 2 et partie sud / Cité Blanche**  
du 17 janvier au 2 février 2023 inclus

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 17 jours consécutifs :  
 - à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)  
 - à la Mairie de quartier La Bastide - 38 rue de Nuits à Bordeaux (du lundi au mercredi et le vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h15 à 17h, et le jeudi de 13h15 à 19h)  
 dans le respect des règles nationales, notamment sanitaires, applicables au moment de l'ouverture de l'enquête publique.

Monsieur Christian Marchais, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Mairie de quartier de la Bastide, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seront formulées par les personnes intéressées :

- Mardi 17 janvier 2023 : de 9 h à 12 h  
 - Jeudi 2 février 2023 : de 14 h à 17 h

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Les citoyens pourront y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**BORDEAUX METROPOLE - M. Marchais, commissaire enquêteur - Pôle territorial de Bordeaux (Service foncier) - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.**  
L22EJ10779

## CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 12/12/2022 il a été constitué une SAS dénommée:

**LOC AND ECO 33**

**Siège social:** 9 rue conde bureau 9  
33000 BORDEAUX

**Capital:** 100 €

**Objet:** La location de véhicules utilitaires et de tourismes, l'achat, vente, dépôt de véhicules d'occasion et de pièces détachées.

**Président:** M. TOUAMI Abdelkader 3  
rue baumarchais app 781 33150 CENON

**Durée:** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.  
22EJ25575

Par acte SSP du 21/12/2022, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ALLS Objet social : Le contrôle, la prise de participation ou d'intérêts, dans toutes sociétés commerciales, artisanales, financières ou immobilières. Siège social : 8, lotissement les mimosas Route de bracaud 33240 PEUJARD. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Libourne. Au capital de : 100 €. Clause restreignant la libre cession des actions : Cessions libres. Président : M. SERRES Adrien demeurant 8, lotissement les mimosas Route de Bracaud 33240 PEUJARD.

22EJ25578

## GN CONSTRUCTION

Suivant un acte ssp en date du 09/12/2022, il a été constitué une SASU  
Dénomination : GN CONSTRUCTION  
Siège social : 41 Rue du Professeur Calmette 33150 Cenon

Capital : 1000

Objet : MACONNERIE GENERALE ET GROS OEUVRES DU BATIMENT

Durée : 99 ans

PRESIDENT : Mr GUDUK Baki Yasar  
Demeurant : 41 Rue du Professeur Calmette 33150 Cenon

Immatriculation au RCS de BORDEAUX

L22EJ10692

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à LA LANDE DE FRONSAC le 07/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** SARL UNIPERSONNELLE d'expertise comptable

**Dénomination sociale :** CABINET FAGEC

**Siège social :** 16 ZA de l'Illot - 33240 LA LANDE DE FRONSAC

**Objet social :** exercice de la profession d'expert-comptable.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social :** 2.000 euros

**Gérance :** Monsieur Laurent FAVARD, demeurant 145 Lotissement l'Illot - 33250 LA LANDE DE FRONSAC.

**Immatriculation de la Société au RCS de LIBOURNE.**

**Pour avis**

**La Gérance**

L22EJ11363



**Société d'Expertise Comptable**  
Andernos - Cenon - Langon  
Mérignac - Portets  
[www.a3caudou.com](http://www.a3caudou.com)

## AVIS DE CONSTITUTION

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un ASSP en date à BORDEAUX du 16 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par actions simplifiée  
**Dénomination :** MADANI  
**Siège :** Résidence du Lac, Avenue de Laroque 33300 BORDEAUX  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
**Capital :** 2 000 euros  
**Objet :** Boucherie, charcuterie, traiteur  
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. El Arbi MADANI, demeurant Rés du Lac, Entrée M, Numéro 216, Avenue de Laroque 33300 BORDEAUX

La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

**POUR AVIS**

Le Président

L22EJ11597

**Siège social :** 17 avenue Gambetta 33700 MERIGNAC  
**Capital :** 1 000 €  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX  
**Président :** M. AVARGUES Quentin, demeurant 61 rue des Carmes 33000 BORDEAUX

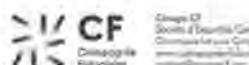
Directeur général : M. AVARGUES Thibault, demeurant 8 bis Chemin Bordier, 97419 LA POSSESSION

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Clause d'agrément : La cession de titres entre associés est libre. La cession de titres donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Pour avis  
Le Président

L22EJ11907



CF  
Coopérative  
Filière

**GRAMEN SANA**  
Société par actions simplifiée au capital de 500 euros  
Siège social : 10 allée Thierry Sabine, 33510 ANDERNOS LES BAINS

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANDERNOS-LES-BAINS du 19/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : GRAMEN SANA

Siège : 10 allée Thierry Sabine, 33510 ANDERNOS LES BAINS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : Vente de produits dérivés du CBD, vente de compléments alimentaires, vente d'accessoires publicitaires

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :  
Monsieur Bruno ACEBRON, demeurant 10 allée Thierry Sabine 33510 ANDERNOS-LES-BAINS.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

**POUR AVIS**  
Le Président

L22EJ11923

Suivant acte SSP en date du 21 décembre 2022, il a été constitué une SAS dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : « GYNÉCEE BORDEAUX » Siège social : 16 rue Eugène Ténot - 33800 BORDEAUX Capital social : 5.000 € Objet social : La création, le développement et la gestion de tous centres de soins médicaux, paramédicaux et/ou de médecines douces, dédiés à la santé et au bien-être des femmes et des enfants, et à la parentalité Durée : 99 ans Président : SAS GYNÉCEE - 39 rue de Lagny - 94300 VINCENNES - 880 748 413 RCS CRETEIL Directeur Général : SARL ACAJU - 16 rue Eugène Ténot - 33800 BORDEAUX, 920 134 939 RCS BORDEAUX Immatriculation au RCS de BORDEAUX.

L22EJ12379

# annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques



#### AVIS D'ENQUÊTE

##### Commune de Bordeaux

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant : Bordeaux, PRU Joliot-Curie/Bénureau. Déclassements rue du Professeur-Lambinet, Tours 1 et 2 et partie sud / Cité Blanche du 17 janvier au 2 février 2023 inclus.

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 15 jours consécutifs.

- à la mairie municipale, 4, rue Claude-Bonner à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)

- à la mairie de quartier La Bastide, 35, rue de Nuits à Bordeaux (du lundi au mercredi et le vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 heures, et le jeudi de 13 h 15 à 19 heures) dans le respect des règles nationales, notamment sanitaires, applicables au moment de l'ouverture de l'enquête publique.

M. Christian Marchais, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Mairie de quartier La Bastide pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées.

• Mardi 17 janvier 2023 : de 9 h à 12 heures.

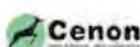
• Jeudi 2 février 2023 : de 14 h à 17 heures.

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site Internet :

[www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr)

Les citoyens pourront y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : BORDEAUX MÉTROPOLE - M. Marchais, commissaire enquêteur - Pôle territorial de Bordeaux (Service foncier) - Esplanade Charles-de-Gaulle - 33045 Bordeaux Cedex.



##### Commune de Cenon

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Jean-François EGIRON, maire de la ville de Cenon, a l'honneur de porter à la connaissance des habitants de Cenon qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant :

Déclassement d'une partie de la rue Gabriel-Bézé située sur la parcelle AV 672.

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de Cenon située 1, avenue Carnot, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet - du 16 au 30 janvier 2023 inclus, aux jours habituels d'ouverture des services municipaux de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant cette période, le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site Internet de la ville [www.cenon.fr](http://www.cenon.fr).

M. Patrice ADER, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de Cenon au 1, avenue Carnot le 16 janvier 2023 de 9 h à 12 h et le 30 janvier 2023 de 14 h à 17 h, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés. Les observations pourront également être transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Direction de l'Urbanisme et du Développement Économique - Hôtel de Ville - 1, avenue Carnot - CS 50027 - 33152 Cenon Cedex.

À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Cenon.



#### Direction départementale des territoires et de la mer Service des procédures environnementales

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

##### Installations classées

Par arrêté du 21 décembre 2022, une enquête publique a été prescrite sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société ATELIERS BIGATA, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une activité de traitement de déchets explosifs, consistant an la destruction des cartouches pyrotechniques des extincteurs, située sur le territoire de la commune d'Eysines.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant l'enquête, qui se déroulera du 17 au 31 janvier 2023 inclus, le dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné de ses avis sera déposé à la Direction des services techniques de la mairie d'Eysines (rue de l'Église), les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 45, et formuler leurs observations sur un registre ouvert à cet effet.

Le commissaire enquêteur, M. Patrice ADER, Ingénieur RTE retraité, sera présent en mairie d'Eysines aux jours et horaires suivants :

• 17 janvier 2023, de 9 h à 12 heures,

• 26 janvier 2023, de 9 h à 17 heures,

• 31 janvier 2023, de 14 h à 17 heures.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) - Rubrique « publications légales » - « enquêtes publiques ».

Des informations relatives au dossier peuvent être obtenues, pendant l'enquête, auprès du pétitionnaire, et plus spécifiquement auprès de M. Joao MARTIN Quality Director (tel. 05 56 16 61 91; courriel : joao.martin@bigata.net), à l'adresse suivante : ATELIERS BIGATA, ZAC Mermoz, 10, rue Jean-Baptiste-Perrin, 33320 Eysines.

Le public pourra adresser ses observations :

- par correspondance, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie d'Eysines ;

- par mail, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : ddmr-sp1@gironde.gouv.fr

Ces observations seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde pendant la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité administrative, accès DDTM 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux, aux jours et heures ouverts d'accès au public.

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie d'Eysines, auprès du service des procédures environnementales de la DDTM et sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

La Préfète est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter ou par un arrêté de refus.

## Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques  
Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit  
sur [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

##### Commune de Cenon

M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole, et M. Jean-François EGIRON, Maire de la commune de Cenon, ont l'honneur de porter à la connaissance de la population de Cenon, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant : Projet de renouvellement urbain - rue Gabriel-Bézé et boulevard de l'Entre-deux-mers - Déclassement de voirie du domaine public communal et du domaine public métropolitain.

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de Cenon située 1, avenue Carnot, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du 16 au 30 janvier 2023 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1, rue Romain-Rolland, 33110 Lormont où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

M. Patrice ADER, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de Cenon, le 16 janvier 2023, de 9 h à 12 h et le 30 janvier 2023, de 14 h à 17 h, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

#### SASU QUERAUD CONSULTING

En liquidation au capital de 500 €

Siège social : 23 CHEMN DU FOIN

33160 SAINT AUBIN DE MEDOC

RCS BORDEAUX 878 012 681

#### CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire du 28/12/2022 a approuvé les comptes de liquidation déchargé le liquidateur de son mandat. Il a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 28/12/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce BORDEAUX.

M. QUERAUD, Président

#### Autres annonces légales

Maître Vincent LINET, Notaire  
SELARL ATLANTIQUE  
NOTAIRES ROCHELAI

#### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

M. Jean-Paul Mario BALZAT, retraité, né à Montpellier (34000), le 2 août 1961 et Mme Florence Nadège Raymonde DELAGE-BERTRAND, secrétaire comptable, née à La Rochelle (17000), le 14 avril 1964, demeurant ensemble à Saint-Médard-en-Jalles (33160), 13, avenue Anatole-France, mariés à la Mairie de Salles-sur-Mer (17220), le 28 juillet 1990. Initialement sous le régime général de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par M. Vincent LINET, notaire à La Rochelle, le 26 novembre 2022.

Les oppositions seront reçues en l'étude de M. Vincent LINET, notaire à La Rochelle, où domicile a été fixé à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil, M. Vincent LINET.

#### annonces légales

##### Vie des sociétés

SCP Stéphane DUQUESNOY,  
Marie LABORDE-LATOUCHE  
et Julia BARBÉ-DUQUESNOY

Notaires associés,  
à Bordeaux, pl. de la Comédie,  
54, cours du Chapeau-Rouge

#### CESSATION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par M. Stéphane DUQUESNOY le mardi 13 Décembre 2022, enregistré à Bordeaux, le mardi 20 Décembre 2022. Dossier 2022/0051260. Référence 3304P61 2022/004685.

La société dénommée CAMPO VERDE, SARL au capital de 6 000 €, ayant son siège social à Toulouse (31400), 237 cours Gambetta, immatriculée au RCS de Bordeaux n° 920 256 624.

Le fonds de commerce de restauration et livraison à domicile, exploité sous le nom de CAMPO VERDE, moyennant le prix d'un 150 000 €, savoir :

- Éléments incorporels : 118 000 €.

- Matériel et mobilier commercial : 32 000 €.

Entrée en jouissance fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y en existe, devront être produites dans les 10 jours de la dernière date des publications légales en l'étude de M. Stéphane DUQUESNOY, notaire à Bordeaux, où domicile a été fixé à cet effet.

Pour insertion, M. Stéphane DUQUESNOY.

#### SARL ACHETER DU NEUF.COM

#### CESSATION DE GARANTIE

La SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES ET FINANCIÈRES SO.CAF., 26, avenue de Suffren, PARIS 15<sup>e</sup>, fait savoir que la garantie qu'elle a accordée à :

SARL ACHETER DU NEUF.COM

36 bis, cours de Verdun, 33000 BORDEAUX.

SIREN : 751189119.

Succursale(s) :

9, rue de la Négresse, 64000 BIARRITZ.

222, place Ernest-Gravier, 34000 MONTPELLIER

26 boulevard du Colombier - bâti 3, 35900 RENNES.

51, quai Lautrec bâti 64, 33000 BORDEAUX.

51, quai Lautrec, 33090 BORDEAUX.

73, rue d'Alsace-Lorraine, 31000 TOULOUSE.

134, rue des Templiers, 59000 LILLE.

95, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

1, place Jules-Ferry, 38700 LIMOGES.

81, rue de France, 06000 NICE.

25, rue Negresco, 19003 MARSEILLE 8<sup>e</sup> arrondissement.

4, allée Catherine-de-Bourbon, 64000 PAU.

1, B, avenue Foch, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

92, cours Lafayette, 69003 LYON 3<sup>e</sup> arrondissement.

pour les opérations TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS - GESTION IMMOBILIÈRE visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera

TROIS JOURS FRANÇAIS après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être produites

au siège de la SO.CAF dans les trois mois de cette insertion sous la référence RN/ SP. 33 073.

Paiement en ligne sécurisé



## ANNEXE 6



**COMMUNE DE BORDEAUX**  
**AVIS D'ENQUÊTE**

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Bordeaux, PRU Joliot-Curie/Benauge - Déclassements rue du Professeur Lambinet : Tours 1 et 2 et partie sud / Cité Blanche**  
du 17 janvier au 2 février 2023 inclus

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 17 jours consécutifs :

- à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)
- à la Mairie de quartier La Bastide - 38 rue de Nuits à Bordeaux (du lundi au mercredi et le vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h15 à 17h, et le jeudi de 13h15 à 19h)

dans le respect des règles nationales, notamment sanitaires, applicables au moment de l'ouverture de l'enquête publique.

Monsieur Christian Marchais, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Mairie de quartier La Bastide, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées :

- Mardi 17 janvier 2023 : de 9 h à 12 h
- Jeudi 2 février 2023 : de 14 h à 17 h

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Les citoyens pourront y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**BORDEAUX METROPOLE - M. Marchais, commissaire enquêteur - Pôle territorial de Bordeaux (Service foncier) - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.**

L22EJ10782

**SIAEPA DE LA BREDE**

**PRESTATION D'ASSISTANCE CONSEIL DANS LE CADRE DU SUIVI DE LA GESTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE 2023 A 2026 POUR LES EXERCICES 2022 A 2025**

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX OPERATIONS DE FIN DE CONTRATS DE DSP ET A L'ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX DU MODE DE GESTION DES SERVICES PUBLICS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Identification de l'organisme qui passe le marché :**  
SIAEPA de La Brède 4 avenue de la gare 33650 Saint Médard d'Eyrans

**Procédure de passation du marché :**  
Procédure adaptée ouverte en application de l'article R.2123-1 1<sup>e</sup> du code de la commande publique.

**Objet du marché :**

- mission d'assistance-conseil dans le cadre du suivi de la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement de la collectivité pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025, 2026, et 2026 et mission d'assistance à la négociation avec le délégataire en cas d'avantage,
- mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage relative aux opérations de fin de contrats de DSP et à l'accompagnement au choix du mode de gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

**Type de marché :**  
Marché composé pour chaque service (eau potable et assainissement) d'une tranche ferme et de 5 tranches optionnelles.

**Caractéristiques principales :**  
Prestation intellectuelle pour les missions d'assistance décrites en objet.

**Période d'exécution du marché :**  
De la notification du marché au 31 décembre 2026 pour la tranche ferme.

**Obtention du dossier de consultation :**  
dossier de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur du Maître d'ouvrage disponible sur le site : <http://siaeapa-brede.e-marchespublics.com>

**Critères de sélection des offres :**  
les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**  
le lundi 16 janvier 2023

**Date limite de réception des candidatures :**  
Le jeudi 16 février 2023 à 12h00

L23EJ01728



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**  
**SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) pour la mise en place du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau affluents de la Dordogne sur les communes de Pomeral - Saint Emilion - Libourne - Saint Sulpice de Faleyrens

Les permanences du Commissaire enquêteur se tiendront dans les communes de SAINT EMILION - SAINT SULPICE DE FALEYRENS

Une enquête publique est prescrite du lundi 06 février 2023 au mardi 07 mars 2023 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) sur la mise en place du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau affluents de la Dordogne sur le département de la Gironde.

Le responsable du projet est le SYNDICAT DES EAUX ET RIVIERE DES COTEAUX DE DORDOGNE - Mairie 33350 BELVES DE CASTILLON. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 05 57 47 96 00.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les Mairies de Saint Emilion et de Saint Sulpice de Faleyrens siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques 2022 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Philippe CALAND Officier supérieur retraité de la Gendarmerie Nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :

Permanences à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens :

- lundi 06 février 2023 de 09h30 à 12h30
- mercredi 22 février 2023 de 14h00 à 17h00
- mardi 07 mars 2023 de 14h30 à 17h30

Permanences à la Mairie de Saint Emilion :

- lundi 06 février 2023 de 13h30 à 16h30
- vendredi 17 février 2023 de 09h00 à 12h00
- mardi 07 mars 2023 de 09h00 à 12h00

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les Mairies de Saint Emilion et de Saint Sulpice de Faleyrens, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales).

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

L23EJ01268

**Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la venue d'une grande roue sur la Place Peyneau d'Arcachon, du 03 avril 2023 au 12 mai 2023 (exploitation du 08 avril 2023 au 8 mai 2023).**

Renseignements et cahier des charges à solliciter par mail à l'adresse suivante : [clemence.loiselet@arcachon.com](mailto:clemence.loiselet@arcachon.com) ou par téléphone au 05.56.22.01.12

Les offres doivent parvenir au plus tard le 10/02/2023.

L23EJ01731

**POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE**  
TÉL. 05 56 52 32 13  
[publicite@echos-judiciaires.com](mailto:publicite@echos-judiciaires.com)



## ANNEXE 7

Commune de Bordeaux  
Hôtel de ville  
Place Pey Berland  
33000 Bordeaux

LRAR n°1A 170 591 4748 8

Bordeaux, le 28 décembre 2022

objet : Bordeaux – PRU Joliot-Curie/Benauge – Déclassement d’emprises du domaine public routier – Cité Blanche – Avis d’ouverture d’enquête

nos références : HB00/SG/MLT/2022-0495

pièces jointes : 1 arrêté

Monsieur le Maire,

J’ai l’honneur de vous informer, à toutes fins utiles, en tant que propriétaire riverain, qu’une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement d’emprises du domaine public routier rue du Professeur André Lambinet, secteur Cité Blanche, au niveau des Tours 1 et 2 de la partie sud de la rue, pour une emprise de 2 088 m<sup>2</sup> environ.

Je vous précise que ce déclassement est envisagé dans le cadre de la cession des emprises dédiées au stationnement ou à la circulation publique autour des Tours 1 et 2 et dans la partie sud de la rue du Professeur André Lambinet derrière le bâtiment C de la Cité Blanche, en vue de la réalisation, par CDC Habitat, d’un programme de rénovation des logements sociaux, et de résidentialisation des espaces de stationnement.

Le dossier d’enquête sera déposé à la **Cité municipale** de Bordeaux – 4 rue Claude Bonnier, ainsi qu’à la **Mairie de quartier La Bastide** – 38 rue de Nuits à Bordeaux, du mardi 17 janvier 2023 à partir de 9 h, au jeudi 2 février 2023 jusqu’à 19 h (17 h pour la Cité municipale), où vous pourrez en prendre connaissance et formuler par écrit vos éventuelles observations sur le registre correspondant.

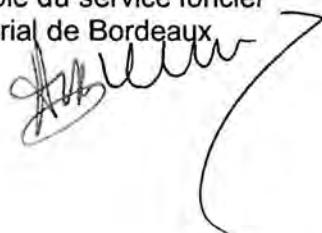
Vous pourrez également consulter le dossier d’enquête sur le site internet dédié à cet effet à l’adresse suivante : **participation.bordeaux-metropole.fr**, et contribuer en ligne sur le registre électronique ouvert à cet effet.

Pendant la durée de l’enquête, le commissaire enquêteur tiendra permanence à la **Mairie de quartier La Bastide** le **mardi 17 janvier de 9h à 12h et le jeudi 2 février de 14h à 17h**, pour recevoir et consigner les déclarations de la population relatives au projet.

Les observations exprimées par les personnes intéressées pourront également être transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur :  
**BORDEAUX METROPOLE** – M. Christian Marchais, commissaire enquêteur – **Pôle territorial de Bordeaux** (Service foncier) – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Aude Bercis-Gaugain  
Responsable du service foncier  
Pôle territorial de Bordeaux

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Aude Bercis-Gaugain". It is written in a cursive style with a large, sweeping flourish on the right side.

## ANNEXE 8



**Direction Générale  
Ressources Humaines et  
Administration Générale**

**Direction des Affaires  
Juridiques**

### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE 2022/130**

Objet : Avis d'Enquête

**Le Maire de la Ville de Bordeaux certifie**

Avoir fait procéder à l'affichage à la Cité Municipale du 14 décembre 2022 et jusqu'au 2 février 2023 inclus :

- L'avis d'Enquête sur le projet : Bordeaux, PRU Joliot/Benauge. Déclassement rue du Professeur LAMBINET : Tours 1 et 2 et partie sud. Cité Blanche.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bordeaux, le 3 février 2023.

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur

Frédéric Marquet

BORDEAUX  
MÉTROPOLE

Direction Générale Ressources  
Humaines et Administration Générale  
Direction des Affaires Juridiques  
T. 05 56 46 80 44  
[affichage.formalites@bordeaux-metropole.fr](mailto:affichage.formalites@bordeaux-metropole.fr)



Mairie de Bordeaux

## MAIRIE QUARTIER BASTIDE

### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Avis d'enquête publique

Je soussignée, Maryline BARON, secrétaire générale de la mairie de quartier, certifie :

Avoir fait procéder à l'affichage à la Mairie de quartier, au n° 38 rue de Nuits, 33100 BORDEAUX

Du 14 décembre 2022 jusqu'au 2 février 2023 inclus :

L'avis d'enquête sur le projet :

Bordeaux, PRU Joliot /Benauge. Déclassement rue du Professeur Lambinet : Tours 1 et 2, et partie sud. Cité Blanche.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bordeaux le 10 février 2023.

Mme Maryline BARON

Toute correspondance  
doit être adressée à

Mairie de Bordeaux  
Hôtel de Ville  
place Pey-Berland  
33045 Bordeaux cedex  
Tél. 05 56 10 20 30  
bordeaux.fr



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Bordeaux, Port de la Lune  
Inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

Engagée dans une démarche de développement durable, la Ville de Bordeaux ne se fournit qu'en papier et impression labellisés, certifiant de leur origine et de leur fabrication respectueuses de l'environnement.

